

Délibération N° 2024.11.007

OBJET : ASS – Décision modificative 1/2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT NOVEMBRE à 18h30, Les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines se sont réunis, en mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra AVENEL François BAGUENIER Arnaud (pouvoir de COPETTI Isabelle) BERNIER Didier BICENKO Katherine BOURGY Marc COQUELLE Daniel DRAPIER Valère CODEAU Hervé HENRY Xavier JEGAT Joëlle LE SCIELLOUR Claude LELARGE Alain LOPEZ Antoine MALARDEAU Jean-Pierre PORTHAULT Jérôme PRUVOST Pascal SAISY Hugues TROGER Jacques	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X
CA ETAMPOIS		-	-	-
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE		-	-	-
GARANCIERE-EN-BEAUCE	MOUSSY Corinne	X		X
	TOTAUX	21 (+1 pouvoirs)	20 (+1 pouvoir)	19 (-)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : Madame Isabelle COPETTI qui donne pouvoir à Monsieur Arnaud BAGUENIER ; Monsieur Gérard KRAEMER.

Madame Sandra AMARAL est élue secrétaire de séance.

Date de convocation	13/11/2024
Nombre de délégués en exercice	32
Nombre de délégués prenant part au vote	19
Pour	19
Contre	-
Abstentions	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le budget primitif et le budget supplémentaire 2024 du service Assainissement Collectif ;

VU le projet de décision modificative n°1/2024 du service Assainissement Collectif ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits nécessaires pour la clôture des comptes, notamment en ce qui concerne la mise à jour de l'actif et la mise en œuvre de provisions ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1/2024 du service Assainissement qui s'établit de la façon suivante :

- Section d'exploitation -

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
042	Opération d'ordre entre sections	100.000 €	042	Opération d'ordre entre sections	100.000 €
	TOTAL	100.000 €		TOTAL	100.000 €

- Section d'investissement -

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
040	Opération d'ordre entre section	100.000 €	040	Opération d'ordre entre section	100.000 €
041	Opération patrimoniale	250.000 €	041	Opération patrimoniale	250.000 €
	TOTAL	350.000 €		TOTAL	350.000 €

Fait à Ablis, le 25 novembre 2024

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*

The image shows the official logo of SEASU (Syndicat des Epaves Aquatiques de Seine-Aval) on the left, which consists of a blue circular emblem with a stylized wave and the acronym 'SEASU'. To the right of the logo is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Pierre Malardeau'.